



**Agence fédérale
pour la Sécurité
de la Chaîne alimentaire**

Politique de Contrôle
Direction Santé des Animaux
et Sécurité des
Produits animaux

CA-Botanique
Food Safety Center
Bd du Jardin botanique 55
1000 Bruxelles
Tél. 02/211 82 11
Fax 02 211 86 30

S2.pccb@afsca.be
www.afsca.be

NE 0267.387.230

**Communication de l'AFSCA aux apiculteurs et
aux fédérations apicoles de Belgique**

Correspondant :	Bénédicte VERHOEVEN			
Téléphone :	02/211 85 84			
E-mail :	Benedicte.Verhoeven@favv.be			
Votre lettre du	Vos références	Nos références	Annexes	Date
		PCCB/S2/BHOE/1111240		09/09/2013

Objet : Communication à propos du programme pilote de surveillance de la mortalité des abeilles 2013 - 2014

En octobre 2012, l'AFSCA a lancé un programme pilote de surveillance de la mortalité des abeilles, dans le cadre d'un projet européen auquel participent 17 États membres de l'Union européenne.

Le but principal de ce projet est d'obtenir des chiffres objectifs sur la mortalité hivernale et saisonnière des abeilles ainsi que sur la présence de certaines maladies chez les abeilles.

La troisième et dernière série de visites aux 150 apiculteurs s'est déroulée en août 2013. Les résultats de la première phase de ce projet seront connus d'ici fin 2013.

Vu le feed-back positif concernant le programme 2012-2013, l'AFSCA a décidé de lancer en septembre 2013 la deuxième phase du programme pilote (programme 2013-2014). Les lignes directrices de cette deuxième phase ont à nouveau été établies par le Laboratoire européen de référence pour les maladies des abeilles (ANSES) et sont quasiment identiques à celles de la première phase du projet. Quelque 150 apiculteurs vont de nouveau être sélectionnés sur base aléatoire parmi l'ensemble des apiculteurs enregistrés auprès de l'AFSCA. Chaque apiculteur sélectionné recevra trois visites. La première visite aura lieu en septembre 2013, un mois plus tôt que les premières visites en 2012. Ce changement a été décidé sur proposition des fédérations, dans le but d'éviter de mauvaises conditions météo. La deuxième et la troisième visites suivront au printemps (mars-avril) et en été (juin-juillet) 2014. Le timing de ces visites dépendra fortement des conditions météo, qui doivent permettre l'ouverture des ruches. Avant la première visite, nous contacterons les apiculteurs sélectionnés afin de leur demander leur collaboration au programme.

Lors de cette première visite, un maximum de six colonies seront sélectionnées chez chaque apiculteur en vue d'être suivies pendant toute la durée du projet. Si l'apiculteur détient moins de six colonies, elles feront toutes l'objet d'un suivi. S'il détient un plus grand nombre de colonies, six d'entre elles seront sélectionnées de manière arbitraire.

Notre mission est de veiller
à la sécurité de la chaîne
alimentaire et à la qualité de
nos aliments, afin de protéger
la santé des hommes,
des animaux et des plantes.

De chaque colonie sélectionnée, un échantillon d'abeilles adultes sera prélevé dans la ruche et fera l'objet d'un dénombrement des varroas. Une partie de chaque échantillon sera conservée en vue d'une éventuelle analyse de laboratoire supplémentaire à un stade ultérieur.

Chaque colonie sélectionnée fera également l'objet d'un examen clinique. Si des symptômes de maladie sont observés (loque, nosérose), des échantillons supplémentaires seront prélevés (abeilles mortes ou présentant des symptômes, couvain,...) et analysés en laboratoire. En ce qui concerne les virus qui touchent les abeilles, nous nous focaliserons sur les suspicions cliniques de contamination par le CBPV (virus de la paralysie chronique de l'abeille).

Un questionnaire sera également de nouveau complété avec des informations sur le rucher, la gestion du rucher, les traitements administrés (lutte contre le varroa), la nourriture donnée, etc.

Lors de la deuxième visite, au printemps 2014, la mortalité hivernale sera enregistrée, sur base d'un examen des colonies sélectionnées mais aussi des constatations des apiculteurs. Un nouvel examen clinique sera effectué sur les colonies suivies, avec le prélèvement éventuel d'échantillons si des symptômes sont observés. Toutes les observations seront enregistrées dans un questionnaire.

Lors de la troisième et dernière visite, la mortalité saisonnière sera évaluée, de nouveau sur base du suivi des colonies sélectionnées et des observations des apiculteurs. Des échantillons supplémentaires pourront être prélevés si l'examen indique la présence potentielle de maladies. Un questionnaire sera complété.

Toutes les visites seront réalisées par un inspecteur-vétérinaire de l'AFSCA expérimenté dans le domaine de l'apiculture, accompagné d'un assistant apicole.

Le programme belge a été mis au point en collaboration avec le Laboratoire national de référence pour les maladies des abeilles (CERVA), le laboratoire de zoophysologie de l'Université de Gand et la faculté de Gembloux Agro-Bio Tech (ULg).

L'AFSCA prendra en charge tous les frais liés aux visites, aux prélèvements d'échantillons et aux analyses de laboratoire.

Tous les résultats seront communiqués régulièrement à tous les apiculteurs participants et, plus globalement, à l'ensemble du secteur.

La collaboration des apiculteurs au programme pilote est tout à fait volontaire. Cependant, nous vous invitons à informer de nouveau vos membres de façon positive et constructive à propos du programme, de manière à ce que les apiculteurs se montrent tout à fait disposés à participer au projet. Afin de garantir le bon fonctionnement du programme, la collaboration de l'ensemble du secteur nous est indispensable.

Herman Diricks (sé)
Directeur général